



L'an deux mille vingt le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de Catherine MOULIN
Nombre de conseillers en exercice : 10
Date de convocation : 11/02/2020

Présents : **CHAPELLIER, HOEZELLE, MOREL, MOULIN, PICHON,
ROMANET, CARTON,**
Absents : **DETOLLE, BORDAS, ASTIE,**
Pouvoirs : **M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN
Mme BORDAS donne pouvoir à Mme ROMANET**
Secrétaire : **HOEZELLE,**

DCM 2020/07 : Extinction nocturne de l'éclairage public

Le conseil municipal a déjà délibéré sur le sujet, lors du conseil du 11 avril 2019, mais il convient de préciser l'amplitude horaire d'extinction notamment sur les villages.

Il est proposé d'éteindre l'éclairage public entre 23h-5h dans les villages et entre minuit et 5h dans le bourg. Un arrêté confirmera cette décision d'extinction nocturne de l'éclairage public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces horaires.

À Faux-la-Montagne, le 21/02/2020

La Maire,

Catherine MOULIN

